

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

HUBERT BOURGIN

## Réflexions sur les statistiques de l'instruction publique

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 73 (1932), p. 360-363

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1932\\_\\_73\\_360\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1932__73_360_0)

© Société de statistique de Paris, 1932, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

## VI

### VARIÉTÉ

---

#### Réflexions sur les statistiques de l'Instruction publique.

L'Administration de l'Instruction publique fait établir chaque année, périodiquement, des documents statistiques dont on pourrait difficilement exagérer l'importance. S'ils sont de nature à renseigner le Gouvernement, l'opinion, la nation elle-même sur la consistance de la population scolaire et sur son activité, quels renseignements peuvent présenter plus d'intérêt que ceux-là?

C'est à condition, toutefois, qu'ils soient bien élaborés, et d'abord qu'ils ne demeurent pas enfouis, sans utilisation, dans les cartons.

Après les rentrées d'octobre et de novembre, les journaux publient d'ordinaire quelques communications émanant du département de l'Instruction publique, et concernant les présences constatées dans les établissements d'instruction. Ces données statistiques globales sont suivies de quelques commentaires sur le mouvement de la population scolaire.

---

(1) *Les statistiques des migrations. Définitions. Méthodes. Classifications.* (Études et documents du Bureau international du Travail. Genève, 1932).

Des renseignements et des commentaires analogues sont publiés sur les nombres de candidats, postulants et impétrants, aux examens terminaux de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

Si partielles, si sommaires qu'elles soient, ces publications ne sont pas totalement négligeables; mais elles indiquent surtout l'intérêt que pourraient présenter des publications intégrales, qui permettraient d'étudier d'une manière réellement sérieuse et positive les variations de la population scolaire, les changements qui se produisent dans sa répartition, ses mouvements et leur sens. Elles laissent aussi supposer que d'autres publications présenteraient un intérêt aussi grand, et même que certains documents statistiques, dont la masse, extrêmement considérable, paraît aujourd'hui sans emploi, pourraient être utilisés, de la manière la plus précise, pour le fonctionnement du service général de l'Instruction publique.

Car enfin, les données servant aux publications qui viennent d'être rappelées sont toutes d'ordre quantitatif, et, entre tous les services de l'État, celui de l'Instruction publique se distingue par l'intérêt qu'il porte aux problèmes, aux questions, aux données concernant la qualité. Si d'autres s'occupent de valeurs et de prix, dans le domaine du matériel et de l'économique, il s'occupe, lui, de valeurs aussi, et de prix, mais dans le domaine du spirituel. Les milliers de fonctionnaires qui le constituent ont pour fonction constante de juger les élèves, d'évaluer les changements qui se produisent, grâce à l'effort pédagogique ou à toute autre cause, dans leur valeur, et d'exprimer ces jugements et ces évaluations par le moyen de notes. Qui, en dehors de l'enseignement, ou même dans l'enseignement, s'est préoccupé de savoir ce que devient, et à quoi sert, cette masse énorme de données statistiques?

Car ce sont bien des données statistiques, ou ce n'est rien. Rien : c'est-à-dire des collections innombrables de fantaisies individuelles, sans valeur objective, sans portée réelle, et que l'Administration, si elle les conserve, a bien tort de conserver. Mais elle les conserve, en effet, ces estimations numériques, hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles, annuelles, comme la représentation valable du travail qui s'accomplit dans l'Université, dans les divers degrés de l'Université, travail des maîtres et travail des élèves, évalué par les résultats obtenus.

Mais comment évalué? Nous venons de parler de représentation valable (elle l'est effectivement pour l'administration universitaire) : peut-elle l'être si l'évaluation ne l'est pas, si elle ne l'est pas de la manière la plus sûre et la plus indiscutable?

La donnée élémentaire de tout ce système d'évaluation et de représentation, c'est la note : comment la note est-elle déterminée et attribuée? Cette question doit être posée dès qu'on se propose d'étudier l'activité de l'instruction publique et les résultats obtenus par elle : or, peut-elle être résolue si le système n'est pas connu si les séries de notations ne sont pas publiées, si l'Université, en somme, pour pouvoir proclamer avec vraisemblance la valeur des résultats qu'elle obtient, n'est pas mise en état de se rendre compte de ce qu'elle fait?

Pratiquement, chaque maître de l'Université juge en son âme et conscience : soit! Quel système élémentaire d'évaluation donne ce procédé? Il est personnel, incommunicable : en le supposant pratiquement valable pour une classe et un enseignement, qu'apportera-t-il à la série d'enseignements et de classes dont l'agencement et la succession sont combinés, souvent bien *a priori*, pour produire l'effet éducatif qu'on escompte?

Encore une fois, l'Instruction publique ne saurait connaître et comprendre la valeur de ce qu'elle fait qu'en sachant exactement ce qu'elle fait, et d'abord comment elle s'y prend pour calculer et mesurer l'activité spirituelle qu'elle dirige et cultive. Cette connaissance initiale et préjudicielle suppose celle des systèmes de notations employés : comment sont-ils établis et que valent-ils?

Les plus simples sont ceux qui s'appliquent aux matières pour lesquelles il est aisé de choisir une unité. Mais quelle unité? Une unité, non d'évaluation, mais de dévaluation. Cette unité est la faute, ou plutôt le chiffre attribué, comme coefficient de dépréciation, à la faute elle-même.

Mais, même dans les exercices les plus simples, toutes les fautes ne se valent pas. Même en matière d'orthographe, par exemple, il y a des fautes plus graves que

d'autres. Il convient donc d'attribuer aux unes une valeur double, ou triple, ou inversement, si la faute la plus grave est prise comme base d'estimation, une valeur deux fois ou trois fois moindre.

Inversement, il est des exercices dans lesquels, la faute élémentaire étant très difficile à apprécier, l'échelle des notes ne peut être établie que par deux séries d'estimations comparatives et approximatives. Le premier travail corrigé par le maître reçoit de lui une note qui marque l'écart probable entre la valeur qu'il représente et celle du travail idéal et typique considéré comme parfait; cette note peut, d'ailleurs, et même doit être contrôlée et, s'il y a lieu, rectifiée, d'après les corrections suivantes. D'autre part, les notes attribuées aux travaux ultérieurement et successivement corrigés le sont d'après une comparaison, plus ou moins précise, mais toujours approximative, entre eux et le premier ou les premiers travaux corrigés.

Parfois, pour faciliter ce double système de comparaison, on fournit aux correcteurs un schéma analytique d'estimation. Par exemple, pour la composition française, dans les classes supérieures des lycées, ou dans les grandes écoles, il est décidé que la note 20, fixée comme maximum, sera considérée comme le résultat de l'addition de quatre notes partielles attribuées respectivement, comme maximum, à l'invention, à la composition, au style, à la correction de la forme. Une pareille convention ne va pas, théoriquement, sans contestations et discussions, ni, dans la pratique, sans difficultés : mais comment juger de la manière dont ces différents éléments sont surmontés (ou ne le sont pas) ; comment juger de la valeur des arguments présentés pour ou contre, si les éléments mêmes de la question sont soustraits à l'examen, c'est-à-dire si les résultats numériques obtenus par le procédé — les listes de notes — demeurent inconnus du personnel chargé de juger les travaux analogues ou de même ordre ?

Entre les exercices très simples auxquels paraît convenir et suffire le système de notation fondé sur l'évaluation des fautes, et ceux qui appellent les divers systèmes d'appréciation directe, plus ou moins synthétiques ou analytiques, les jugements qualificatifs demandés aux fonctionnaires de l'Instruction publique présentent, en fait, la plus grande diversité quant aux principes et aux procédés d'évaluation. Ne craignons pas de dire que cette diversité s'appelle réellement chaos, et que ce chaos estimatif n'est pas pour rien dans la confusion dont paraît souffrir aujourd'hui le régime total de l'enseignement public, depuis l'établissement de ses programmes jusqu'aux résultats de ses examens.

Qui s'en étonnera ? La conduite entière des classes tend à la note : tant vaut la notation, c'est-à-dire l'expression numérique du jugement du maître, tant vaut la classe. Mais le maître n'est pas isolé : il n'est qu'un juge-directeur-conseil parmi beaucoup d'autres, dans l'espace et dans le temps. Les résultats de l'enseignement dépendent de la coordination actuelle ou successive des classes : tant vaut le système général des notations, tant il vaut par la cohérence, par l'unité, et tant vaut la coordination de l'enseignement, et tant valent ses résultats. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Personne ne le dira, car personne ne le sait, et personne ne le sait, parce que les notations universitaires sont considérées comme des œuvres d'inspiration, de prestige, et presque de magie individuelle, qui peuvent s'accommoder de l'obscurité comme du mystère. Pour qu'elles deviennent des moyens réels de connaissance, il faut qu'elles soient elles-mêmes connues, il faut qu'elles soient publiées (bien entendu, sous le couvert de l'anonymat, qui peut seul répondre aux convenances positives dont on se réclame ici) : il faut que la statistique publique des notes soit pour les maîtres des divers ordres un instrument de réflexion, pratiquement utilisable pour l'établissement des échelles convenant à chaque enseignement, à chaque classe, à chaque matière, à chaque exercice.

Aussi bien, ce matériel statistique, aujourd'hui inutilisé, perdu pour tous ne saura-t-il, en imposant, je ne sais comment, je ne sais quels procédés mécaniques, dispenser le maître de l'effort personnel tendant au meilleur jugement et à la meilleure estimation possible : il ne lui apprendra jamais que ce qui est, ce qui se fait, et comment il se fait. Restera au maître le soin de choisir, pour sa tâche propre, dans les conditions particulières où il est placé, le système de notation le plus adéquat.

Il en est en pédagogie comme en médecine. Les tables numériques les plus exactes et les plus précises qui puissent se rapporter à des réactions physiologiques, ou normales ou morbides, soit à des éléments pathogènes soit à des éléments thérapeutiques, ne serviront jamais au bon médecin qu'à guider son choix quant à l'agent, à la dose, aux conditions d'application : de même, les statistiques des notations universitaires (devoirs et leçons, compositions, examens) ne serviront qu'à guider le choix du maître quant à l'échelle des notes, à la détermination du zéro, des coefficients, et aussi quant aux sujets pouvant permettre, par des échelles de notes simples et claires, les meilleures évaluations, donc les meilleurs jugements, donc la meilleure direction pédagogique.

Hubert BOURGIN.

\* \* \*